

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2022

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, deux mois maximum avant l'examen du Budget Primitif.

Ce document a été examiné lors de la commission «Finances-Personnel» réunie le 18 février 2022.

DÉCISION

Le Conseil Municipal par son vote prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2022.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 3 mars 2022



Le Maire
Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT





Ville de CHÂTEAUBRIANT

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



Février 2022

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.







Il comporte les informations suivantes :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement.
- ✓ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- ✓ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- ✓ Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2022.

Le Budget Principal Ville

- I. Éléments de contexte relatifs aux Collectivités Locales
- II. Présentation des Finances 2021 et Projections 2022
 -  Point sur l'exécution du Budget 2021
 -  Les recettes de Fonctionnement
 -  Les dépenses de Fonctionnement
 -  L'encours de la Dette
 -  La Capacité d'Autofinancement
 -  Les Investissements 2022

Les Budgets annexes

- III. L'Assainissement
- IV. Le Bowling
- V. Les Energies Nouvelles

LE BUDGET PRINCIPAL VILLE

I. Contexte relatif aux Collectivités Locales

I. Prévisions de la Loi de Finances 2022 au niveau National :

- Une prévision de croissance de + 4%,
- Un déficit public à 5 % du PIB (après un déficit de 8.4% en 2021).
- Une dette publique française près de 2 300 milliards € en 2022 (114 % du PIB), contre 1 690 milliards € à la fin de l'année 2017.
- Un taux de chômage de 7.6 % au second semestre 2022 (- 2.6 points par rapport à fin 2020).

➡ **Sur Châteaubriant, il est constaté un taux de chômage de 6 % à fin 2021 (Source : INSEE)**

- Inflation : 2.6 % en 2022.
Et ce malgré les augmentations pour le prix des énergies (+21% en 2021 et +11% en 2022) et les produits manufacturés (+1.8%) sur le premier semestre 2022 (Source Insee).
- Pause sur la Dotation Globale de Fonctionnement
Depuis 2017, le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.
- ☞ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont maintenus par rapport à la loi de finances 2021.

Malgré tout, ce maintien de l'enveloppe nationale de DGF n'est pas garanti pour chaque collectivité.

De plus, une réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal, effort fiscal et potentiel financier) aura des impacts sur le calcul de la DGF sans prendre en considération les augmentations de charges imposées aux collectivités par l'État ou l'inflation.

- La mise en place des contrats financiers Etat – collectivités, pour l'ensemble des collectivités locales dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros annuels. Objectif de limitation des dépenses de fonctionnement plafonnée annuellement à 1.2 %

➡ **Châteaubriant n'est pas concernée par cette mesure, mais s'est attachée cette année à optimiser ses dépenses de Fonctionnement en 2021 (+4 % par rapport à 2020 et pour rappel -2% entre 2020 - 2019, +1% entre 2018 - 2019 et -1.12% entre 2018 - 2017) ce qui correspond à une augmentation de + 1.88 % depuis 2018.**

- « Règle d'or » renforcée en matière d'endettement :
La loi introduit un ratio prudentiel entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé.

Ce plafond se situe entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10 000 habitants.

➡ **Pour Châteaubriant, ce ratio s'établit à 3.9 ans en 2021**

- Fiscalité directe locale :

☞ Taxe d'habitation : Après des réductions de 30 % la première année et 35 % la deuxième année, ce sont 80 % des ménages qui ne paient plus de taxe d'habitation depuis 2020.

Les 20 % des ménages encore redevables de cette taxe bénéficieront de deux baisses successives, l'une en 2021, l'autre en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti via un coefficient correcteur.

➡ **Pour 2021, cette taxe d'habitation ne représente plus que 102 368 € pour la Ville.**

☞ Revalorisation des bases locatives : L'Etat a décidé de revaloriser les bases locatives 2022 de **+3.4 %** ayant pour effet direct une augmentation des recettes de la fiscalité pour la Ville mais aussi une charge supplémentaire pour les foyers soumis à la taxe d'habitation et foncière.

POINT SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2021

Les montants figurant dans la colonne « Prévu » correspondent aux crédits ouverts (budget primitif, décisions modificatives).

Ceux figurant dans la colonne « Mandaté » reprennent les dépenses et les recettes réalisées et engagés au 31 décembre 2021. Seules les opérations réelles sont portées sur les tableaux ci-dessous.

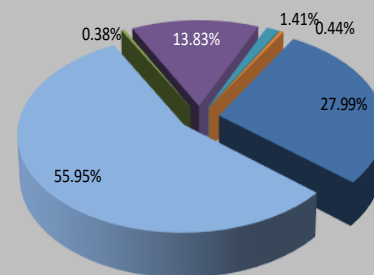
Tous les chiffres présentés sont provisoires. La clôture des comptes avec la Trésorerie n'est pas intervenue à la rédaction de ce rapport.

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	% Réalisé
011-Charges à caractère général	3 527 920.00 €	3 525 093.20 €	99.92%
012-Charges de personnel et frais assimilés	7 216 000.00 €	7 045 285.68 €	97.63%
014-Atténuation de produits	48 000.00 €	47 949.90 €	99.90%
022-Dépenses imprévues	10.00 €		0.00%
65-autres charges de gestion courante	1 804 000.00 €	1 741 248.95 €	96.52%
66-Charges financières	189 000.00 €	177 149.97 €	93.73%
67-Charges exceptionnelles	96 000.00 €	55 691.55 €	58.01%
Total	12 880 930.00 €	12 592 419.25 €	97.76%

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021



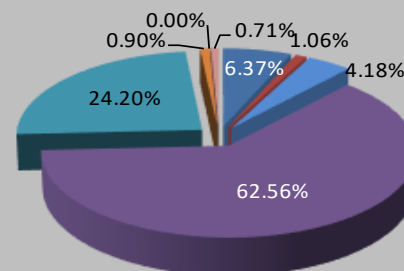
- 011-Charges à caractère général
- 012-Charges de personnel et frais assimilés
- 014-Atténuation de produits
- 66-Charges financières
- 65 - autres charges de gestion courante
- 67-Charges exceptionnelles



Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	% Réalisé
002-Résultat de Fonctionnement reporté	1 021 141.15 €	1 021 141.15 €	100.00%
013-Atténuation de charges	215 000.00 €	170 529.73 €	79.32%
70-Produits des services, du domaine et...	667 000.00 €	669 950.81 €	100.44%
73-Impôts et taxes	9 635 345.00 €	10 023 261.43 €	104.03%
74-Dotations et participations	3 798 900.00 €	3 877 475.62 €	102.07%
75-Autres produits de gestion courante	151 480.00 €	144 185.40 €	95.18%
76-Produits financiers	1 003.85 €	34.79 €	3.47%
77-Produits exceptionnels	20 000.00 €	114 411.97 €	572.06%
Total	15 509 870.00 €	16 020 990.90 €	103.30%

RECETTES FONCTIONNEMENT 2021



- 002-Résultat de Fonctionnement reporté
- 013-Atténuation de charges
- 70-Produits des services, du domaine et...
- 73-Impôts et taxes
- 74-Dotations et participations
- 75-Autres produits de gestion courante
- 76-Produits financiers
- 77-Produits exceptionnels

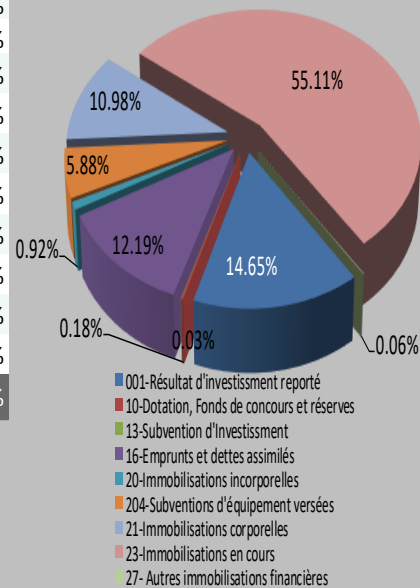


Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu+RAR	Mandaté+Report	% Réalisé
001-Résultat d'investissement reporté	1 509 806.89 €	1 509 806.89 €	100.00%
020-Dépenses imprévues	70.00 €		0.00%
10-Dotation, fonds concours et réserves	19 000.00 €	18 635.64 €	98.08%
13-Subventions d'Investissement	4 000.00 €	3 240.00 €	81.00%
16-Emprunts et dettes assimilés	1 283 419.30 €	1 256 795.63 €	97.93%
20-Immobilisations incorporelles	199 739.83 €	94 840.55 €	47.48%
204-Subventions d'équipement versées	768 235.96 €	605 827.19 €	78.86%
21-Immobilisations corporelles	1 170 618.71 €	1 131 389.38 €	96.65%
23-Immobilisations en cours	6 161 578.48 €	5 679 908.13 €	92.18%
27-Autres immobilisations financières	15 780.83 €		0.00%
Total	11 132 250.00 €	10 300 443.41 €	92.53%

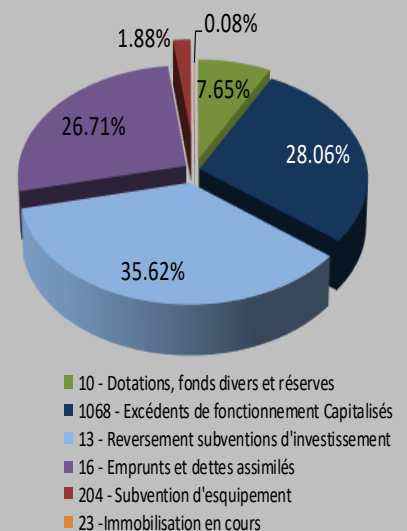
DEPENSES INVESTISSEMENT 2021



Recettes

Chapitre	Prévu+RAR	Mandaté+Engagé	% Réalisé
024 - Cession des immobilisations, divers et réserves	171 650.00 €		0.00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	590 000.00 €	572 979.65 €	97.12%
1068 - Excédents de fonctionnement Capitalisés	2 102 421.42 €	2 102 421.42 €	100.00%
13 - Reversement subventions d'investissement	3 310 661.79 €	2 668 574.00 €	80.61%
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 002 419.30 €	2 001 155.00 €	99.94%
204 - Subvention d'équipements		140 862.58 €	100.00%
23 - Immobilisations en cours	205 657.49 €	5 657.49 €	2.75%
Total	8 382 810.00 €	7 491 650.14 €	89.37%

RECETTES INVESTISSEMENT 2021



Résultat prévisionnel - Année 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2021 (dont opérations d'ordre : -455 689.13 €)	1 951 741.37 €
Résultat reporté 2020	1 021 141.15 €
Résultat net de fonctionnement	2 972 882.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit 2021 (dont opérations d'ordre : +455 689.13 €)	-612 560.65 €
Solde d'exécution 2020	-1 509 806.89 €
Résultat net d'investissement	-2 122 367.54 €

RÉSULTAT PREVISIONNEL NET GLOBAL

Fonctionnement	2 972 882.52 €
Investissement	-2 122 367.54 €
Reports d'investissements sur exercice 2022 : - 236 517.89 €	-236 518.89 €
Résultat net global 2021 (prévisionnel)	613 996.09 €

Recettes Réelles de Fonctionnement (RFF)



A - Fiscalité Directe

DEPUIS 2001 : DES TAUX COMMUNAUX FAVORABLES AUX CASTELBRIANTAIS

Depuis 2001, la municipalité a mis en œuvre une politique volontariste de gel du taux de la taxe sur le foncier bâti et de baisse de -22% des taux pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti jusqu'en 2014.

Châteaubriant reste l'une premières communes ayant une fiscalité la plus attractive pour ses concitoyens parmi les villes principales de l'Ouest de + 8 000 habitants.

COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE ENTRE 2001 ET 2021

	<u>Taxe</u> <u>Habitation</u>	<u>Taxe</u> <u>Foncière</u> <u>bâti</u>	<u>Taxe</u> <u>Foncière</u> <u>non bâti</u>
CHÂTEAUBRIANT 	-22%	+ 12%	-22%
Moyenne Loire-Atlantique (*)	+ 69%	+ 36%	+ 22%
Moyenne Nationale (*) 	+ 81%	+ 25%	+ 20%

**(source Etat 1259 = année 2019 & 2020)*

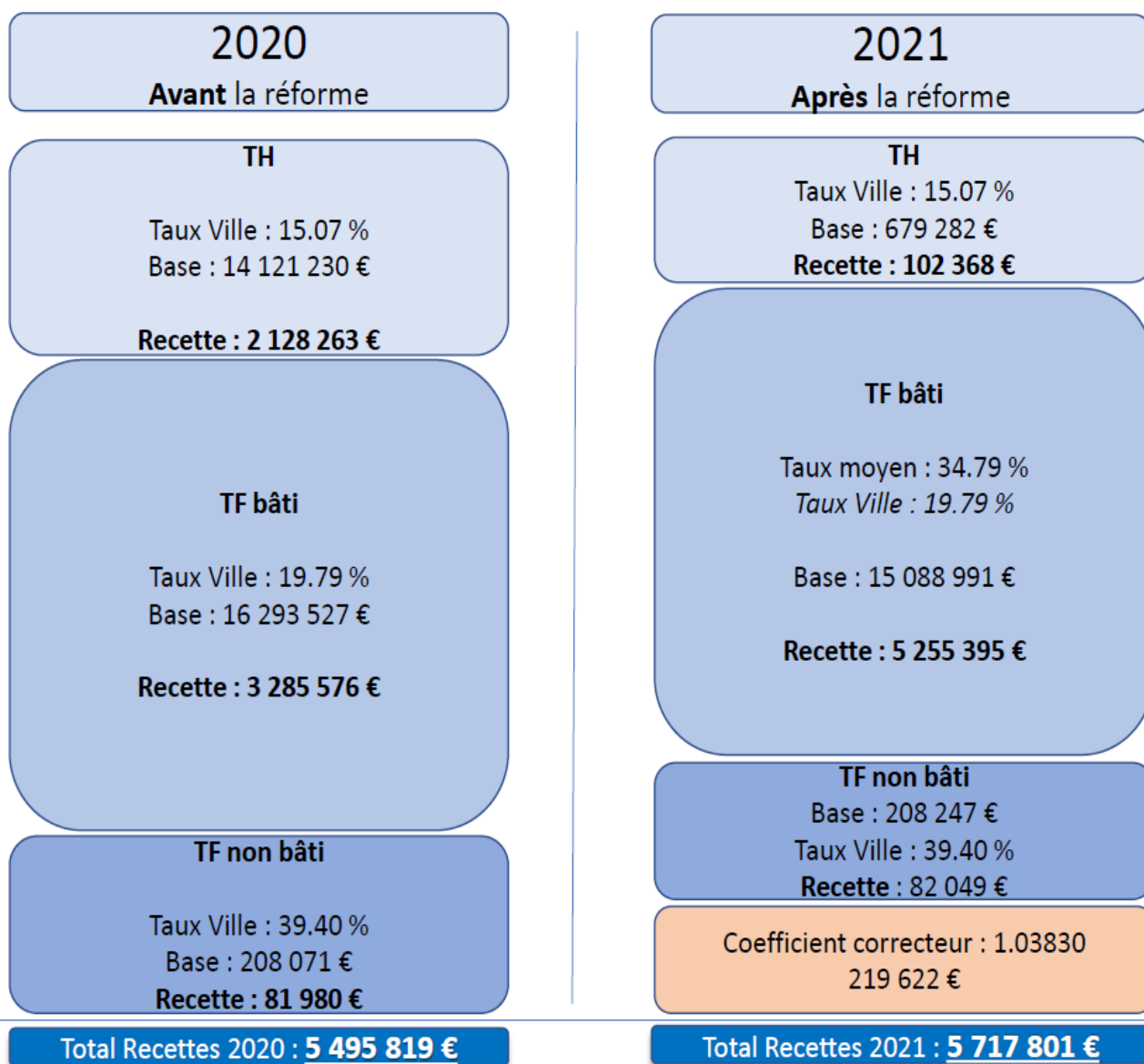
DEPUIS 2021 : REFORME DES TAUX SUITE A LA SUPPRESION DE LA TH

Depuis 2021, les Villes ne perçoivent plus la taxe d'habitation hormis pour les résidences secondaires. Les seuls produits de la Fiscalité directe perçus par la Ville comprennent la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Ainsi pour compenser la suppression de la TH, la part départementale de TFPB a été transférée aux communes pour lequel le taux de référence des communes pour 2021 sera égal au taux communal majoré du taux départemental. **Ce nouveau taux a été sans incidence sur la fiscalité actuelle des administrés castelbriantais.**

Ainsi, pour 2021, le taux de TFPB de référence de la Ville était égal au Taux communal de 19.79 % (inchangé) + au transfert du Taux départemental de 15 % soit un taux de référence de 34.79 %.

Comparaison de la Fiscalité entre 2020 et 2021 (bases, taux et produits)



Pour 2022, les taux des différentes taxes seront reconduits sans augmentation

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur Propriétés non Bâties
2001	19,37%	17.62%	50.82 %
2008	14,86 %	18,20 %	38,87 %
2014	13.99 %	18.20 %	36.58 %
2020	15.07%	19.79 %	39.40 %
2021	15.07%	Taux de référence : 34.79 % Taux Ville : 19.79 %	39.40 %
2022	15.07%	Taux de référence : 34.79 % Taux Ville : 19.79 %	39.40 %

Les bases de la fiscalité évoluent favorablement :

- surtout par la dynamique des nouveaux permis de construire et/ou aménagement accordés sur la commune,
- et sur la revalorisation décidée par l'Etat.

Sur Châteaubriant, les constructions nouvelles, reconstructions ou additions de construction sont exonérées de Taxe Foncière durant les 2 années qui suivent leur achèvement.

L'exonération s'applique à compter du 1er janvier qui suit l'achèvement de la construction.

NOMBRE DE PC ACCORDÉS DEPUIS 2001

	Maisons individuelles	Immeubles et appartements maison logements	changement de destination d'un bâtiment en habitation	extension maison / véranda / garage ou préau	Bâtiments industriels, agricoles, commerciaux ou administratifs, extension, divers
TOTAL	783	313	41	548	367

Evolution Globale du Produit Fiscal et Prévision 2022

	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
Produit Fiscal (TH+TF)	5 210 771 €	5 330 949 €	5 495 819 €	5 717 801 €	5 842 000 €
Evolution produits / N-1		+ 120 178 € 2.31%	+ 285 048 € 5.47%	+ 386 852 € 4.16%	+ 124 199 € 2.17%

Malgré l'augmentation très mesurée du taux de TFB depuis 2001 (+12%), les recettes évoluent en fonction de la dynamique des constructions constatés sur la Ville.

B - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour Châteaubriant, La DGF représente 20.5% des recettes de Fonctionnement.

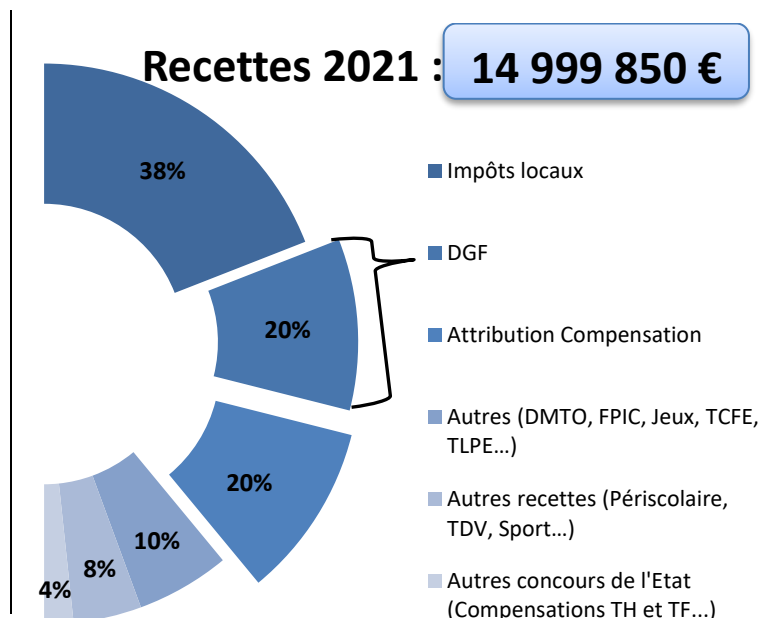
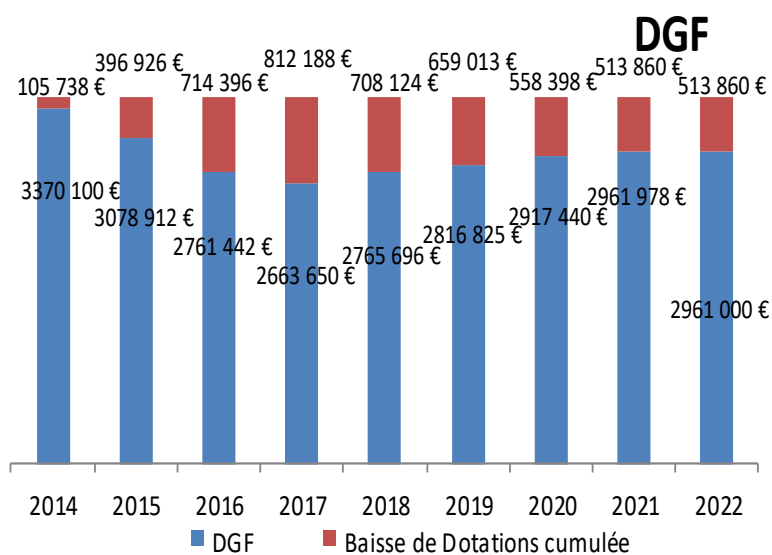
Elle comprend :

- la dotation forfaitaire (DF) (66% de la DGF) ;
- les dotations de péréquation communale (34 % de la DGF), constituées de :
 - la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - DSU (14% DGF)
 - la dotation de solidarité rurale - DSR (16 % DGF)
 - la dotation nationale de péréquation - DNP (4% DGF)

Pour 2022, les montants des dotations et de péréquation seront reconduites à l'identique de 2021 comme annoncée dans la Loi de Finances 2022.

Evolution de la DGF de 2019 à 2021 et projection pour 2022

DGF	2019	2020	2021	Evolution 2021/ 2020	Prévision 2022
D.G.F. : DF	1 942 737 €	1 936 535 €	1 915 818 €	-20 717 €	1 916 000 €
D.G.F. : DSU	372 420 €	397 777 €	417 400 €	19 623 €	417 000 €
D.G.F. : DSR	403 033 €	475 215 €	504 425 €	29 210 €	504 000 €
D.G.F. : DNP	98 635 €	107 913 €	124 335 €	16 422 €	124 000 €
DGF	2 816 825 €	2 917 440 €	2 961 978 €	44 538 €	2 961 000 €



Depuis 2014, les baisses des dotations de l'Etat, cumulées, représentent un manque à gagner de 4.5 millions € pour la Ville.

C - Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
FPIC depuis 2018	152 415 €	143 486 €	150 719 €	154 874 €	150 000 €

D - Autres recettes de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes principales de fonctionnement et la prévision budgétaire pour 2022

	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
Atténuation de charges	215 416 €	216 210 €	220 280 €	170 530 €	180 000 €
Produits des services, du domaine et \	767 004 €	760 346 €	507 048 €	669 951 €	600 000 €
Attribution de compensation	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €	3 021 230 €
Reversement sur jeux paris hippiques				82382 € (*)	40 000 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	158 470 €	164 507 €	172 292 €	167 362 €	170 000 €
Taxe sur l'électricité	266 349 €	260 020 €	262 896 €	266 133 €	270 000 €
Taxe additionnelle aux droits de muta	307 363 €	463 586 €	431 053 €	561 737 €	430 000 €
État - Compensation au titre des exon	548 178 €	580 447 €	605 553 €	504 672 €	505 000 €
Regions - Utilisation Gymnases et terri	34 470 €	36 342 €	19 895 €	27 132 €	30 000 €
Département - Utilisation Gymnases €	78 996 €	57 667 €	39 139 €	56 031 €	57 000 €
Revenus des immeubles		169 713 €	127 883 €	144 185 €	150 000 €

(*) Gains des années 2019 et 2020

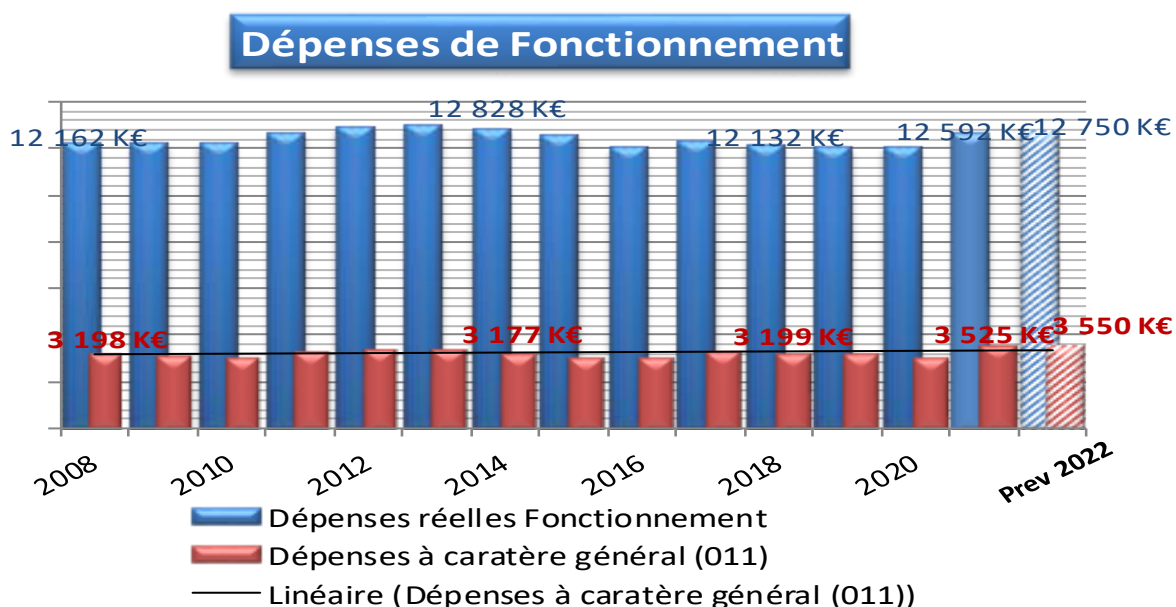
✚ Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)

Malgré le contexte économique et sanitaire difficile, la Ville de Chateaubriant va poursuivre son objectif : renforcer les services aux Castelbriantais pour un maintien de la qualité de vie, tout en contenant les dépenses de fonctionnement lui permettant de dégager des capacités d'investissement nécessaires, sans impacter les budgets futurs.

Les mesures d'économie et les bonnes pratiques entreprises depuis plusieurs années ne doivent pas fléchir et une grande vigilance doit s'imposer concernant les dépenses courantes de fonctionnement. Cela permettra de préserver notre capacité d'autofinancement pour les investissements et compenser la dynamique de la masse salariale qui représente une forte proportion des dépenses de fonctionnement.

A - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Evolution de ces charges avec une projection 2022



Ces dépenses au chapitre 011 constituent un poste de dépenses important pour la collectivité. Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses permettant aux services de fonctionner : fluides, fournitures de matériel et matériaux, l'achat des repas pour la restauration scolaire, les contrats de maintenance ou de service, l'entretien des véhicules, les assurances...

La crise sanitaire a accentué l'évolution constante du prix des matières premières, des fournitures et des énergies constatées depuis plusieurs années.

De plus, les travaux dans les bâtiments publics par la Régie municipale (+ 100 K€ / à 2020) et le transfert au Sydela de la maintenance de l'éclairage public (+ 115 K€ / à 2020) ont eu pour effet d'augmenter ce chapitre.

La maîtrise de ces dépenses sera poursuivie en 2022, étant précisé que la Ville de Châteaubriant dispose d'un bon ratio pour ces dépenses par habitant (chiffres 2021) :

- **1 006 €/an par habitant à Châteaubriant,**
- 1 071 €/an par habitant en moyenne pour les villes de même strate.

B – Les Dépenses de Personnel (chapitre 012)

En 2021, les dépenses de Personnel ont représenté 55.95 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

Ces dépenses intègrent l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires ; et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale, aux évolutions structurelles de la collectivité et à sa politique sociale.

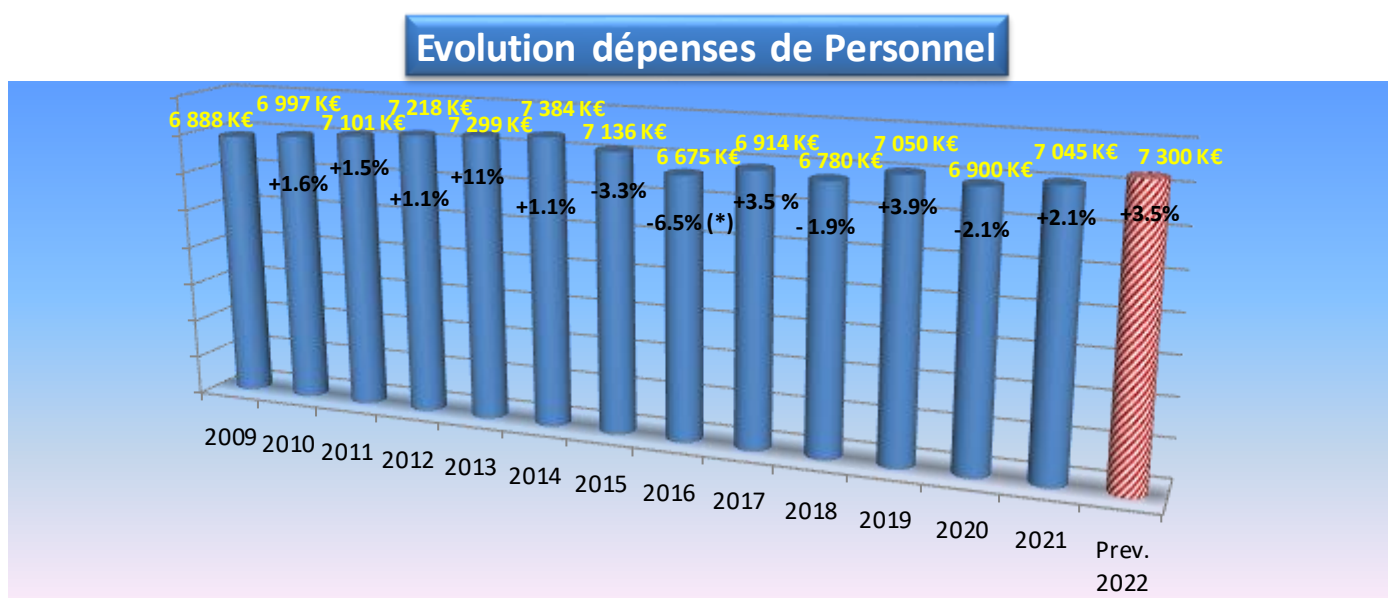
Les principales évolutions réglementaires en matière de ressources humaines, en 2022, s'appuient sur l'application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, avec notamment la fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures pour les 3 versants de la Fonction Publique, soit 1607 heures par an.

Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la commune reste attentive à l'évolution de ses effectifs et son adéquation avec le niveau de service attendu par la population.

La collectivité poursuit ainsi son action de pérennisation des effectifs, en définissant le caractère permanent de certains emplois occupés par des agents contractuels. Elle garantit ainsi une sécurité dans l'emploi, une stabilité dans la maîtrise des compétences professionnelles, ainsi qu'une qualité de service rendu aux usagers de ses services.

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel jusqu'en 2021 et la prévision pour 2022.

Une masse salariale maîtrisée depuis des années avec une projection pour 2022



(*) Effectif du service Piscine transféré au 1^{er} janvier 2016

Vous trouverez ci-dessous des éléments de présentation de la structure de dépenses du personnel.

Point sur l'évolution des effectifs (Ville) au 31/12/N

CA 2016 (*)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 (**)
-------------	---------	---------	---------	---------	---------	--------------

TITULAIRES							
Effectifs	170	168	164	159	154	152	154
ETP	159.97	159.88	155.36	151.55	145.88	145.32	147.42

CONTRACTUELS							
Effectifs	25	42	29	41	30	37	33
ETP	23.30	40.83	28.00	40.57	29.36	36.28	32.28

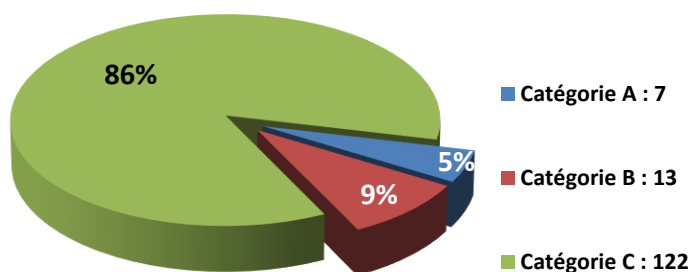
TOTAL effectifs	195	210	193	200	184	189	187
TOTAL ETP	183.27	200.71	183.36	192.12	175.24	181.60	179.70

(*) Effectif du service Piscine transféré au 1^{er} janvier 2016 (ETP : 10.43)

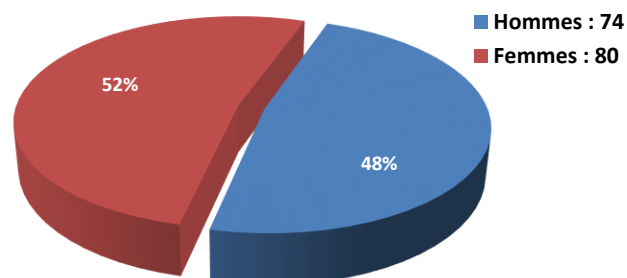
(**) Prévision

Structuration des emplois titulaires permanents

Par catégorie hiérarchique



Par catégorie de sexe



Les prévisions budgétaires 2021 a permis d'absorber les évolutions résultant pour partie de facteurs extérieurs, tels que l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui dépend de l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents et de la poursuite du dispositif règlementaire « Parcours Professionnel Carrières et Rémunération » (PPCR) sur l'ensemble des fonctionnaires, ainsi que les autres décisions de la collectivité liées :

- à la gestion prévisionnelle des effectifs. Afin d'anticiper les départs à la retraite, une analyse de l'organisation et la répartition du travail dans la collectivité est menée afin de mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions exercées.
- à l'exploration des pratiques en faveur de l'insertion professionnelle des « publics éloignés de l'emploi » et des jeunes. A ce titre, la ville a engagé, avec le concours de l'Etat, le dispositif «Parcours Emploi Compétences» (PEC) permettant de réinsérer dans la vie active : 4 personnes (coût pour la Ville : 21 316€).

- La Ville de Châteaubriant poursuit également sa politique en faveur de l'apprentissage en accueillant régulièrement des apprentis. Pour la collectivité, ces contrats permettent d'optimiser ses moyens et ses compétences tout en assurant son rôle citoyen. Ainsi, 5 apprentis en alternance ont été recrutés (coût pour la ville : 28 679 €).
- A l'instar des années précédentes et malgré le contexte sanitaire, la collectivité, soucieuse de faire découvrir le monde professionnel aux jeunes lycéens ou étudiants, a engagé :
 - ✓ **38 saisonniers en 2021**
 - ✓ **9 jeunes de 14 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Argent de poche ».**
 - ✓ **et a accueilli 99 stagiaires.**

Depuis le 14 janvier 2021, la Ville de Châteaubriant a ouvert un Centre de Vaccination Covid-19 tenu pour partie par du personnel permanent soit 4 agents à temps complet afin d'assurer la gestion administrative du centre. Des aides de la Région (10 000 €) et de l'ARS (35 000 €) ont permis de prendre en charge, partiellement ces frais engagés.

De plus, le nettoyage et la désinfection des locaux, notamment dans les écoles maternelles et élémentaires, conformément au protocole sanitaire national, et des autres équipements de manière renforcée a généré la réalisation d'un volume d'heures supplémentaires substantiel de la part des agents communaux.

Malgré les dépenses contraintes, l'objectif de maîtrise salariale sera poursuivi en 2022, étant précisé que la Ville de Châteaubriant dispose d'un bon ratio « dépenses de personnel » par rapport aux dépenses de Fonctionnement (chiffres 2021) :

- **55.94 % à Châteaubriant,**
- 60.50 % en moyenne pour les villes de même strate.

La prévision budgétaire prend en compte :

- ✓ la revalorisation des grilles de la catégorie C décidée par l'Etat (+3.1 %) ;
- ✓ le maintien de la politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permet de reconnaître l'implication des agents ;
- ✓ la création d'un poste aux services de l'Urbanisme, des services techniques, de la Police municipale, d'un manager de centre-ville.

Il est rappelé que toute vacance de poste est soumise à étude avant toute décision de remplacement. Il est indispensable que chaque recrutement soit efficient et réponde à la commande politique.

Pour 2022, la dépense en Personnel (chapitre 012) est estimée à **7 300 K€.**

C – Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre les versements aux organismes extérieurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Communal d'Action Sociale...), les subventions aux associations.

Depuis le début de cette crise sanitaire, alors que de nombreuses collectivités avaient fait le choix de réduire les subventions versées aux associations, la Ville de Châteaubriant privilégie le maintien du soutien aux associations à l'identique des subventions versées en 2020 et 2021 durant cette période difficile.

Cet accompagnement a été complété par le versement d'une prime exceptionnelle de 100 € pour toutes nouvelles premières adhésions à un club affilié à l'O.M.S. Plus de 55 000 € ont été attribués à 24 clubs.

Cet effort œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

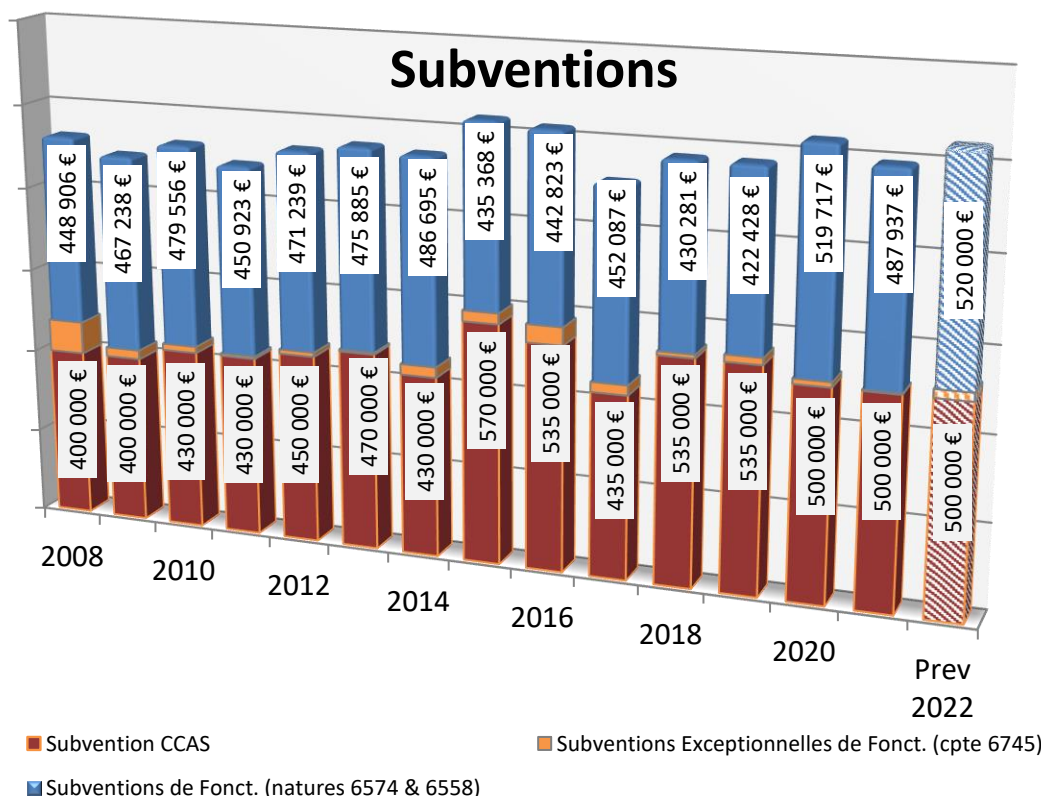
Annuellement, la collectivité consacre plus de 1.1 million € pour le tissu associatif castelbriantais.

Depuis plus de 15 ans, le sport est une priorité de l'action municipale dont le soutien financier et logistique apporté aux associations sportives.

Ainsi, l'enveloppe 2022, destinée à l'O.M.S. pour promouvoir le sport dans notre Ville, sera reconduite afin pour tenir compte de l'augmentation du nombre de premières licences délivrés par les clubs.

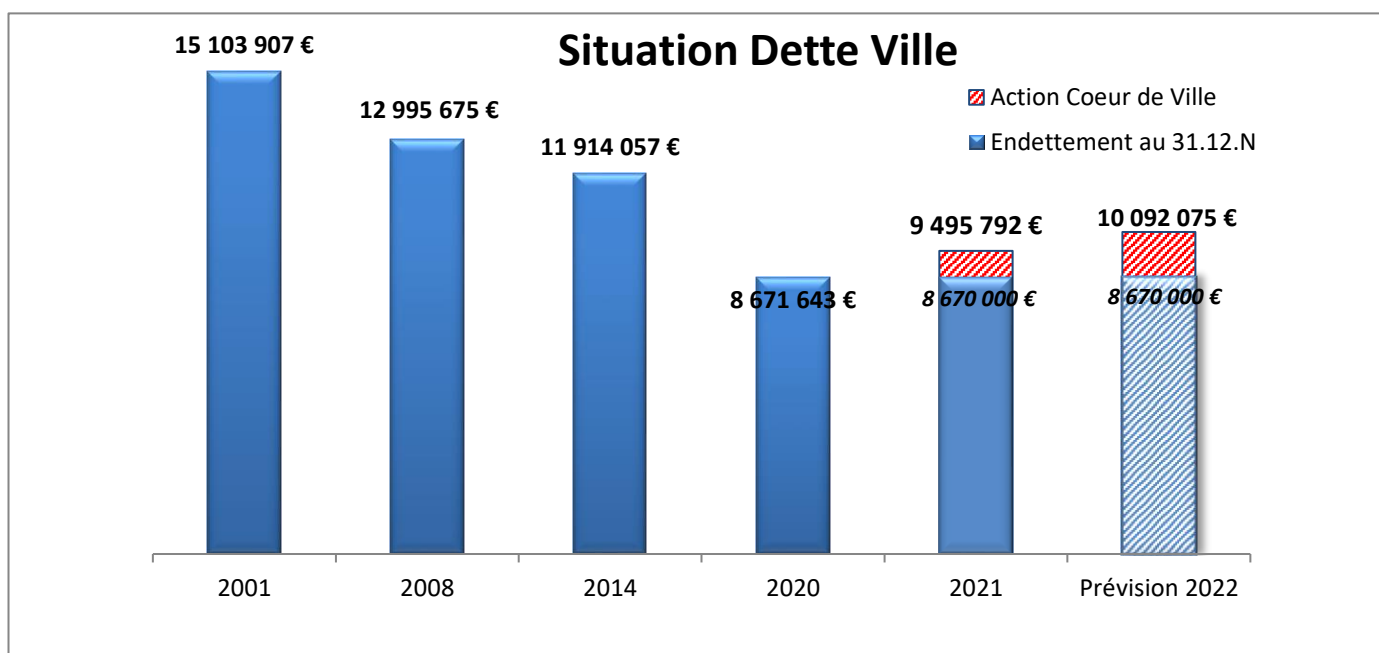
Pour le CCAS, la Municipalité continuera aussi à l'accompagner par le biais d'une subvention de Fonctionnement.

Evolution des Subventions depuis 2008 avec une projection pour 2022

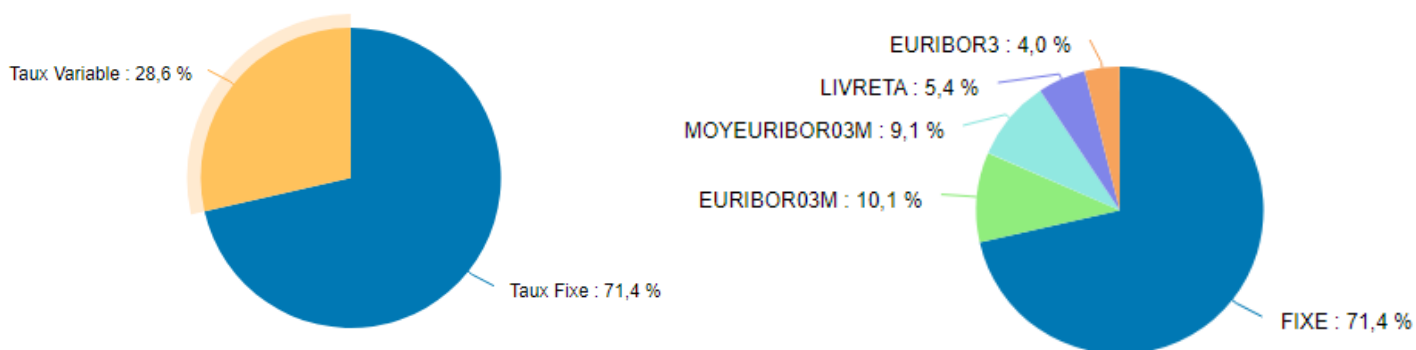


+ L'Encours de la Dette

Caractéristiques de l'encours de la dette au 31/12/2021 :



- La structure de la dette est saine et **sans emprunt toxique** (classée en 1A)



- L'encours de dette s'élève à **9 495 792 €** soit **758 €** par habitant (moyenne de la strate **862€**) avec un taux moyen de 2.2 %.
- A fin 2021, la capacité de désendettement de la Ville est de **3.9 ans**.
- Pour 2022, il est envisagé d'inscrire un emprunt maximum à hauteur de 1 800 K€ incluant les opérations « Action Cœur de Ville »
- A fin 2022, ce ratio de désendettement serait à 4.2 ans si cet emprunt est réalisé à 100%.
- L'objectif du mandat est de rester en dessous de l'endettement par habitant correspondant à la strate.

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute (RRF-DRF). Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

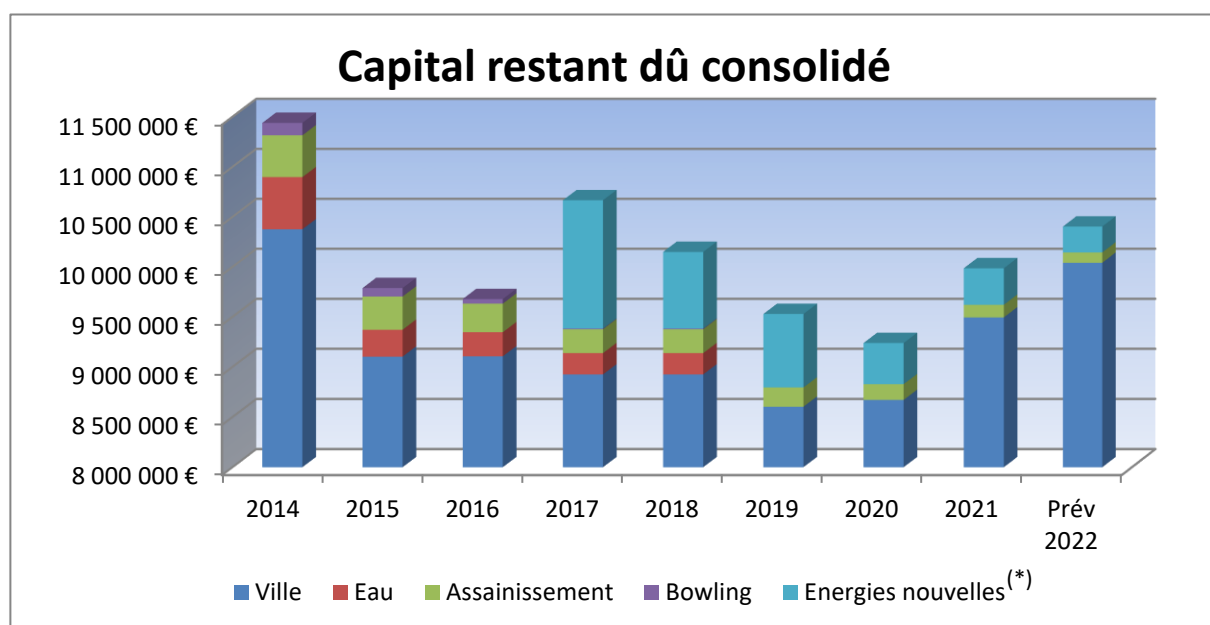
Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019.

Au regard des différents ratios énoncés précédemment, Châteaubriant confirme sa bonne santé financière par rapport aux communes de même strate, découlant d'une gestion saine et maîtrisée depuis 2001.

Point sur la structure et la gestion de la Dette (Budgets principal et annexes)

Capital restant dû consolidé (au 31.12.N)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
Ville	9 103 284 €	9 106 086 €	8 926 049 €	8 653 256 €	8 671 643 €	9 495 792 €	10 092 075 €
Eau	268 835 €	241 107 €	212 413 €				
Assainissement	331 738 €	285 954 €	238 440 €	192 412 €	157 034 €	125 778 €	102 832 €
Bowling	85 112 €	45 802 €	6 257 €				
Sous Total Budgets consolidés	9 788 969 €	9 678 949 €	9 383 159 €	8 845 668 €	8 828 677 €	9 621 570 €	10 194 907 €
Energies nouvelles (*)		1 283 646 €	767 000 €	734 035 €	410 745 €	365 128 €	259 180 €
TOTAL Budgets consolidés	9 788 969 €	10 962 595 €	10 150 159 €	9 579 703 €	9 239 422 €	9 986 698 €	10 454 087 €



(*) Reliquat de l'emprunt remboursé par redevance annuelle d'Engie/Cofely jusqu'en fin 2029.

+ Capacité d'Autofinancement

A- Les épargnes de la collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

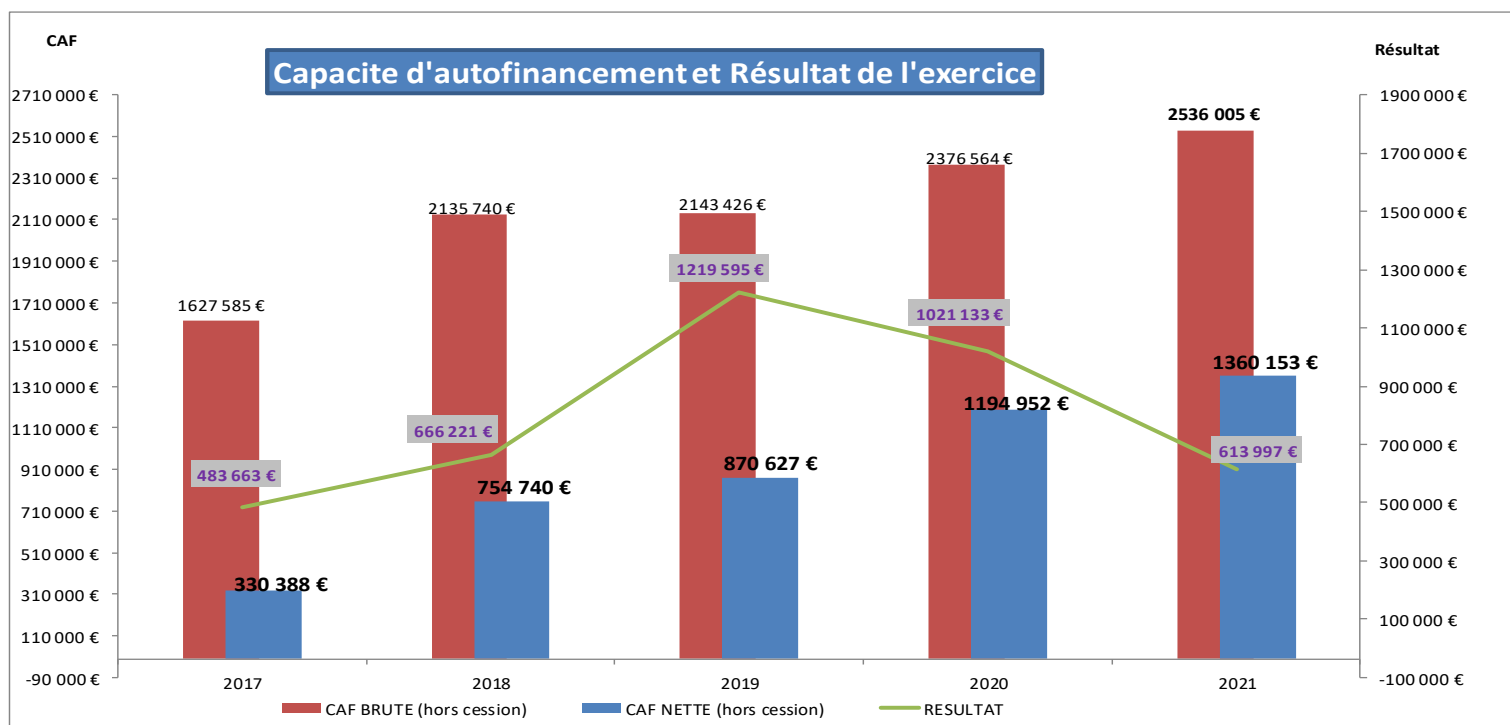
Pour rappel :

- L'épargne brute (EB) correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement après retraitement des travaux en régie.
Elle sert ainsi à financer :
 - le remboursement du capital de la dette de l'exercice
 - l'autofinancement des investissements

- L'épargne nette (EN) ou capacité d'autofinancement (CAF) représente le montant d'autofinancement réel sur un exercice. Celle-ci est composée de l'épargne brute auquel a été soustrait le montant du capital de la dette de l'exercice.

Pour Chateaubriant, le taux d'épargne brute (CAF brute/RFF) est égale à **17%** (moyenne de la strate entre 11 et 13%).

Ce ratio majeur d'analyse des collectivités permet de mesurer le pourcentage de recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement.



+ Les Investissements 2022

A- Pluriannuel des investissements :

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des travaux structurants réalisés pour entretenir et développer les équipements de la ville et le remboursement de la dette (point évoqué dans la section « encours de la dette »).

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements prévisionnel pour la période 2022/2026, pourraient déjà être retenus les projets suivants :

PLURIANNUEL 2022-2026

	Action Cœur de Ville	2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement 30 rue Aristide Briant	X	150 000 €				
Aménagement Rue du Château	X	1 400 000 €				
Aménagement Foire Exposition de Béré		1 400 000 €				
Rehabilitation Rues du centre-ville	X	1 950 000 €				
Amélioration habitat (OPAH)	X	600 000 €				
Aménagement Pôle Associatif	X		4 175 000 €			
AMI Terrasses (Acquisition immeubles)	X					
Rénovation des ST						
Choisel : Construction d'une salle festive						
Choisel - Théâtre de verdure						
Cimetière paysager - Extension 4ème Tranche						
Acquisition et Aménagement parc Trinité	X		6 650 000 €			
Rénovation Eglise béré						
Programme de Parkings						
Aménagement quartier Ville-aux-Roses	X					
Programme Voirie						
Vidéoprotection				300 000 €		
Dépenses récurrentes Investissement				6 000 000 €		
Pluriannuel Investissements 2022-2026				22 625 000 €		

B- Les principaux Investissements 2022 :

En 2022, la municipalité a fait le choix de cibler ses investissements portant prioritairement sur :

- Fiches "Action Cœur de Ville"
- Les actions Sécurité/Mobilité/Voirie,
- Patrimoine/Aménagement,
- Accessibilité,
- Autres.

pour un volume de nouveaux investissements 2022 estimé à 5 300 000 €.

RECETTES :

- * Le FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement 2021, est estimé à 850 000 €.
- * Les aides financières sollicitées sont :
 - ❖ ETAT :
 - Dans le cadre du Programme "Action Cœur de Ville" :
 - DSIL 2019 : Aménagement Foire expo de Béré (180 000 €)
 - DSIL 2021 : Aménagement de la rue du Château - 2ème Tranche (300 000 €)
 - DETR 2022 : Aménagement Avenue de la Liberté (105 000€)
 - DETR 2021 : Rénovation énergétique des bâtiments (132 800 €)
 - Jardins Familiaux (20 000 €)
 - ❖ REGION :
 - Aménagement Foire expo de Béré (267 000 €)
 - ❖ DEPARTEMENT :
 - L'aménagement de la rue du Château (480 000 €)
 - Plan relance voirie (142 000 €)
- * Cession : Îlot des Terrasses – Groupe Lamotte (765 000 €)
- * Une autorisation d'emprunt maximum à hauteur de 1 800 000 €.

DEPENSES :


➔ PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"

- L'aménagement de la rue du Château (Phase 2)

L'objectif global de requalification des abords du Château est de valoriser ce site remarquable en aménageant de nouveaux espaces publics.

Cet été, la Ville va démolir les 4 immeubles aux n°1, 5, 7 et 9. Un aménagement va être réalisé dans la continuité de la promenade du Duc d'Aumale afin de valoriser les pieds des remparts du château.


Cette réorganisation du cheminement est aussi l'occasion de rendre cette séquence accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). La rue restera en double-sens de circulation et continuera à être un axe majeur de la circulation automobile. La rue présentera donc une double bande circulaire dédiée avec des trottoirs élargis.

 Prévision : 1 050 000 €

- L'aménagement des rues du centre-Ville

Dans le cadre du déploiement pluriannuel du Plan d'Actions Global « Action Cœur de Ville », La Ville a décidé de réhabiliter les rues du centre-ville portant des enjeux urbains, paysagers et patrimoniaux majeurs dans la démarche de reconquête de redynamisation du centre-ville.

Dans la continuité de la rue du Château, la première phase de réhabilitation va être programmée fin 2022/début 2023 par des travaux dans la Grande Rue.

 Prévision : 150 000 €

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2020-2024 :
Cette OPAH va offrir un service gratuit aux particuliers par des professionnels pour mener les diagnostics, établir les plans de financement, monter les dossiers de demande de subventions et de paiement afin de réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de leurs logements et/ou les adaptant à la perte d'autonomie des personnes âgées et au handicap ou résorbant des situations d'insalubrité liées à un habitat très dégradé.

📊 Prévvision : 200 000 €

➔ SECURITE/MOBILITE/VOIRIE

- Aménagement de l'avenue de la Liberté
Le but de l'aménagement est de pouvoir sécuriser les déplacements cycles et piétons.
Ce projet sera accompagné par un effacement des réseaux au préalable.

📊 Prévvision : 380 000 €

➔ PATRIMOINE /AMENAGEMENT

- Aménagement du Parc des exposition de Béré (programme 2022)
Création des réseaux et des éclairages publics, de WC et plantations

📊 Prévvision : 700 000 €

- Immeuble 30 rue Aristide Briand
Rénovation de la façade

📊 Prévvision : 150 000 €

- Rénovation énergétique des bâtiments
Ecole Viaud, Monet, Cadou et Hôtel de Ville

📊 Prévvision : 200 000 €

➔ L'ACCESSIBILITE

- Programme Ad'AP 2021 :
L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) est un engagement de mise en accessibilité des bâtiments publics. Un pluriannuel de travaux sur 9 ans a été validé par la Préfecture pour définir les crédits à ouvrir annuellement afin de les réaliser.

Pour 2022, des crédits seront ouverts pour réaliser les travaux dans les bâtiments suivants :

- ✓ Dojo arts martiaux (cité carfort)
- ✓ Vélodrome
- ✓ Stade Lenoir
- ✓ Stade Zone Ouest

📊 Prévvision : 100 000 €

➔ AUTRES

- Acquisition : Rue des Déportés Résistants (193 000 €) et Rue des Vauzelles (92 000 €)
- Provision Voirie en complément du PGD, du parcours vélo,
- Effacement de réseaux, nouveaux éclairages (153 000 €),
- Remplacement d'un bloc modulaire sportif/sanitaire Stade Zone Ouest (171 000 €)

↳ Fiscalité : Maintien des taux d'imposition

↳ DGF : Identique à 2022

↳ Dépenses de Fonctionnement : Maitrisées et ratios inférieurs à la strate

↳ Capacité d'autofinancement : En constante augmentation

↳ Situation financière : Saine

↳ Encours de Dette et capacité de désendettement : Ratios inférieurs à la state

↳ Emprunt 2022 : 1,8 millions € maximum

↳ Investissements 2022 : 5,3 millions €

LES BUDGETS ANNEXES

IV - LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 600.00	14 437.00	56.39%
66 - CHARGES FINANCIERES	6 815.92	6 003.99	88.09%
66 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000.00	0.00	0.00%
Total	39 415.92	20 440.99	51.86%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	51 973.40	51 973.40	100.00%
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVI	374 026.60	392 322.83	104.89%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPIATIONS	5 000.00	0.00	0.00%
Total	431 000.00	444 296.23	103.08%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
001 - Résultat d'investissement reporté	83 934.82	83 934.82	100.00%
020 - DEPENSES IMPREVUES	97.88	0.00	0.00%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 000.00	31 256.21	89.30%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	700 817.30	406 292.49	57.97%
Total	819 850.00	521 483.52	63.61%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
10 - Dotations, fonds et réserves	205 008.12	205 008.12	100.00%
13 - Subvention d'investissement	233 257.80	9 525.80	4.08%
Total	438 265.92	214 533.92	48.95%

Perspectives 2022

Suite aux inspections télévisées préconisées au schéma directeur d'assainissement, il a été identifié des travaux pour réduire des entrées d'eaux pluviales dans la station d'épuration.

En 2022, des travaux de renouvellement seront exécutés rues Michel Grimault et Marcel Viaud, avenue de la Liberté ainsi des travaux d'extension du réseau d'assainissement et diverses interventions.

V - LE BOWLING

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
002 - Résultat d'exploitation reporté	4 453.22	4 453.22	100.00%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 546.78	4 497.66	59.60%
Total	12 000.00	8 950.88	74.59%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVI	25 300.00	25 154.00	99.42%
74 - Dotations et Participations		8 778.00	100.00%
75 - Autres Produits de Gestion Courante		2.67	100.00%
Total	25 300.00	33 934.67	134.13%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000.00		0.00%
21 - IMMOBILISATION CORPORELLES	27 062.57		0.00%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000.00		0.00%
Total	57 068.28	0.00	0.00%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 762.57	43 762.57	100.00%
Total	43 762.57	43 762.57	100.00%

VI - LES ENERGIES NOUVELLES

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
011 - Charges à caractère général	5 921.00	2 541.60	42.93%
022 - Dépenses imprévues	16.19		0.00%
65 - Autres charges de gestion courante	100.00	1.01	1.01%
66 - Charges financières	3 462.81	3 387.46	97.82%
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00		100.00%
69 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés	5 000.00	4 642.00	100.00%
Total	16 500.00	10 572.07	64.07%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 341.21	20 341.21	100.00%
70 - Ventes produits fabriqués, Prestations	23 500.00	50 341.31	214.22%
75 - Autres produits de gestion courante	26 000.00	0.09	0.00%
77 - Produits exceptionnels	20 158.19	5 000.00	24.80%
Total	89 999.40	75 682.61	84.09%

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
16-Emprunts et Dettes assimilées	49 500.00	45 617.22	92.16%
23-Immobilisations en cours	137 155.14	111 194.00	81.07%
Total	186 655.14	156 811.22	84.01%

Recettes

Chapitre	Prévu	Mandaté	Réalisé %
	2021	2021	
001 -Résultat d'investissement reporté	17 754.50	17 754.50	100.00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	95 400.64	95 400.64	100.00%
Total	113 155.14	113 155.14	100.00%

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Publication le : 09-03-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 3 MARS 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt deux, le trois mars, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-cinq février, se sont réunis au Marché Couvert en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme CIRON

Mme BOURDAIS a donné procuration à M. BOISSEAU

M. KESKIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LEGRAIS-OZBERK a donné procuration à M. GAUDIN

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220309-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2022

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr